



Trophée Trégor-Goëlo-SNSM

14 & 15 Mai 2022

Avis de course

Autorité organisatrice : Sport Nautique St Quay Portrieux (SNSQP)

Grade 5B

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).2021-2024
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers en français et en anglais.
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 Horaires liés à la durée légale de jour : RAS
- 1.5 Le règlement 2022 du championnat de voile habitables du CDV22.
- 1.6 Les règles d'équipement des voiliers
- 1.7 En cas de traduction de cet Avis de Course, le texte français prévaudra.
- 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer par tout moyen de communication,
- 1.9 Nombre minimum de personnes embarquées : 2

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions c'est-à-dire le vendredi 15 avril 2022 à partir de 18h00.

3. COMMUNICATION RADIO

- 3.1 RAS
- 3.2 Pendant qu'il est en course et à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni

recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers en français et en anglais.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à :

4.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Tous les bateaux ayant un certificat OSIRIS valide se verront attribué le coefficient de la carte OSIRIS valide présentée à l'inscription (l'utilisation de cette carte permettant une reconnaissance automatique du bateau et de son skipper doit être privilégiée).

En l'absence de carte, le bateau dépourvu de certificat OSIRIS se verra attribuer le coefficient en référence à la table des coefficients OSIRIS de l'année en cours (consultation en ligne sur le site de la FFV à l'adresse :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/HN/FRA/tables/home.asp>).

4.2. Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- Soit la licence club FFVoile mention « adhésion pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- Un certificat d'assurance à jour du bateau ou à défaut une attestation sur l'honneur que le bateau est assuré pour faire des régates.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire [en ligne sur la Boutique du CDV22](#)
Maison Départementale des Sports, 18 Rue Pierre de Coubertin, 22440 Ploufragan
02.96.76.25.41 contact@cdv22.com
en remplissant le formulaire d'inscription et en payant les droits requis par CB en ligne.
Date limite des inscriptions électroniques 7 jours avant la course soit le 7 Mai 2022.

4.4 Les concurrents hors délai ou préférant une inscription sur papier pourront s'inscrire jusqu'au Vendredi 13 Mai, 19h30, directement au SNSQP, Esplanade du Port, 22410 St Quay Portrieux, moyennant un surcoût de 10€ par bateau.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les bateaux souhaitant accompagner la course, sans y prendre part, mais en mode rallye devront s'astreindre aux mêmes règles.

5. DROITS A PAYER

5.1 les droits requis sont les suivants.

Classe : Toutes classes

Montant : 40€ + 10€ au profit de la SNSM

Une caution de 30 euros par bateau est demandée pour le cagnard, pavillon,...

5.2 Il n'y a pas de droits de festivités (repas,...)

6. PUBLICITE ET PAVILLONS DE CLASSE

6.1 Les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 L'autorité organisatrice fournit des cagnards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

6.3 Trois classes pourront participer à la course. Les pavillons de classe seront définis lors de la validation des inscriptions et précisés dans les IC, le Vendredi 13 Mai :

- classe Course et classe Grande Course comptant pour le Trophée CCI 22
- classe Classiques
- les bateaux navigant en rallye prendront un « départ informel » après le départ des concurrents.

7. SERIES QUALIFICATIVES ET SERIES FINALES

Sans objet

8. PROGRAMME

- Vendredi 13 Mai 2022 de 18h00 à 20h00 au club house de la SNSQP
 - inscriptions, vérification des licences et certificats médicaux
 - Remise des instructions de course, des cagnards et des parcours.
 - Briefing
- Samedi 14 Mai 2022 : Course de liaison St Quay – zone de Paimpol et course côtière à proximité de Paimpol
 - 08h00 Emargement au club house du SNSQP

- 08h00 Sortie du port - Emargement possible sur l'eau à la VHF - Plusieurs manches à suivre

- 09h30 - 1er signal d'avertissement

- 16h30 - dernier signal d'avertissement de la journée (ouverture du bassin de Paimpol 18h-21h).

- Dimanche 15 Mai 2022 : Course de liaison Paimpol – zone de Perros-Guirec et course côtière à proximité de Perros-Guirec

- 09h00 Sortie du port (fermeture du bassin à 10h00) - Emargement sur l'eau à la VHF

- 09h30 - 1er signal d'avertissement

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00

- 18h00 - Proclamation des résultats et pot de clôture au club house de la SRP (ouverture du bassin à 18h00).

9. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de Vendredi 13 Mai 2022 à 18h00.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 RAS

9.5 Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 (quand ils se présentent au contrôle).

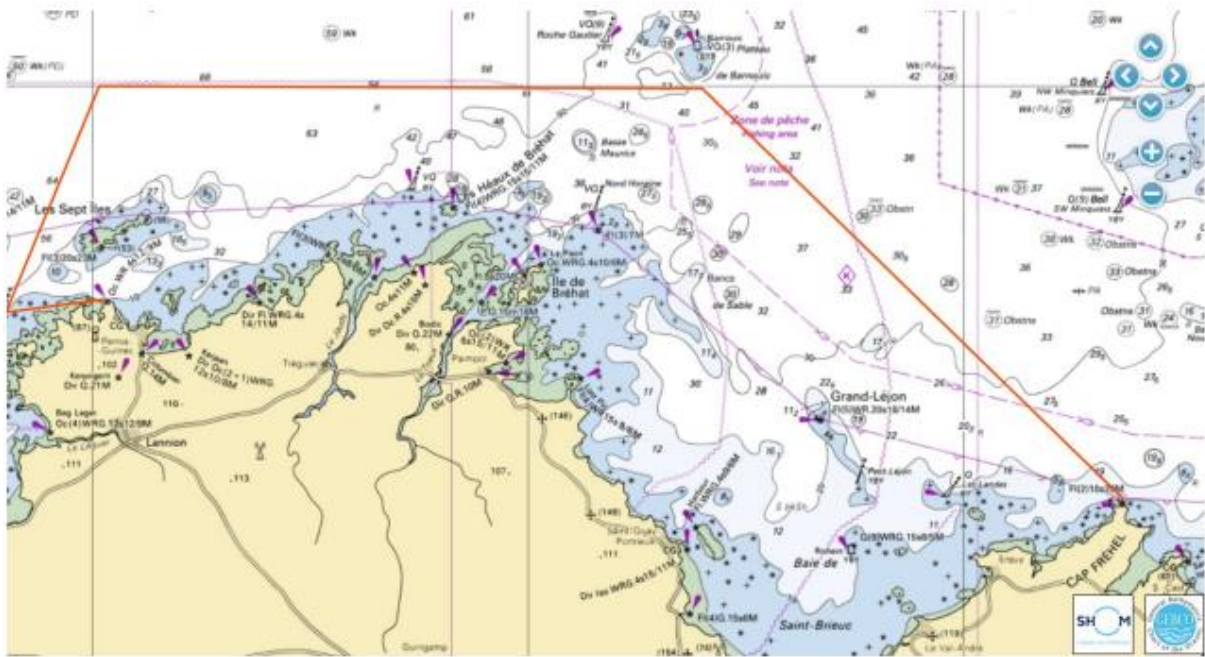
10. VETEMENTS ET EQUIPEMENT

La VHF est obligatoire.

Chaque bateau devra prévoir à son bord assez de carburant pour pouvoir rejoindre au moteur le port d'arrivée de la journée.

11. LIEU

La zone de course se situe entre St Quay-Portrieux et Trébeurden. Elle est identifiée dans l'extrait de la cartographie SHOM ci-dessous.



12. LES PARCOURS

Les parcours seront de type côtier et une liste des parcours possibles sera remise avec les IC.

Les parcours de liaisons seront affectés d'un coefficient 1,5.

Les parcours côtiers sur les zones d'arrivée de chaque étape seront affectés d'un coefficient 1

Les parcours construits sur les zones d'arrivée de chaque étape seront affectés d'un coefficient 0,5

Le comité de course se réservera le droit d'énoncer des parcours supplémentaires par VHF.

13. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44. 1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT

14.1 Le classement se fera conformément au système de points de l'annexe A des RCV après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par coefficient temps / temps). Le coefficient CVL (coefficient de vent léger) n'est pas appliqué.

14.2 Nombre de courses à valider pour la compétition : 1.

14.3 le nombre de courses à prendre en compte pour le classement général doit supprimer le plus mauvais résultat dès cinq courses courues.

15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par les pavillons de la SNSQP, ou CNPL ou SRP bien visible.

16. BATEAUX LOUES OU PRETES

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non

conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17. EMBLEMES

Gratuité du port de Perros-Guirec du 15 Mai au 21 Mai 2022.

18. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19. PROTECTION DES DONNEES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de [a compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : - La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent à la pratique de la voile.

21. PRIX

Les prix distribués seront des coupes.

22. GRUTAGE DES BATEAUX

Il y a une possibilité de grutage des bateaux. Pour cela il faut faire la demande à la SR Perros par mail au plus tard 15 jours avant la course soit avant le 01 Mai 2022.

CONTACTS ET PRE INSCRIPTIONS

Inscriptions auprès du CDV22 sur la boutique en ligne [ici](#)

SNSQP : contact@snsqp.com

Tél : 02 96 70 93 34

CNPL : cnpl.president@gmail.com

Tél : 06 01 03 18 37

SRP : contact@srperros.com

Tél: 02 96 91 12 65